Internet : Projet de loi Audiovisuel, des inquiÃ©tudes
Internet
PostÃ© par : JerryG
PubliÃ©e le : 26/11/2008 15:00:00

Renaissance NumÃ©rique souligne le risque pour le dÃ©veloppement de l'Internet franÃ§ais.
Dans la perspective des dÃ©bats qui sâ□□ouvrent Ã lâ□□AssemblÃ©e Nationale sur le projet de loi relatif Ã la communication audiovisuelle, lâ□□association Renaissance NumÃ©rique manifeste son inquiÃ©tude.

InquiÃ©tude nÂ°1 :

Taxation de lâ□□accÃ¨s Ã Internet pour financer la tÃ©lÃ©vision

Le projet de loi prÃ©voit de taxer lâ□□accÃ¨s Ã Internet pour financer la tÃ©lÃ©vision publique. Une telle logique de taxation des nouvelles technologies va Ã lâ□□encontre de la tendance des usages â□□ les FranÃ§ais passent de plus en plus de temps sur Internet â□□ et pÃ©nalisera lâ□□Ã©conomie numÃ©rique franÃ§aise â□□ un rÃ©servoir potentiel de croissance et dâ□□emplois dans cette conjoncture incertaine.

Une telle mesure est totalement contraire Ã lâ□□objectif du plan NumÃ©rique 2012, prÃ©sentÃ© par Eric Besson tout rÃ©cemment, qui vise Ã rattraper le retard de la France en termes de diffusion et dÃ©mocratisation des Ã©quipements informatiques et de lâ□□accÃ¨s Ã Internet.

InquiÃ©tude nÂ°2 :

Â Taxation des sites Internet et rÃ©gulation par le CSA

En effet, parmi les amendements qui ont Ã©tÃ© dÃ©posÃ©s sur le texte, le dÃ©putÃ© FrÃ©dÃ©ric Lefebvre propose de taxer les sites qui incluent des contenus audiovisuels crÃ©Ã©s par les utilisateurs et de soumettre ces sites Ã une rÃ©gulation et une labellisation par le Conseil supÃ©rieur de lâ□□audiovisuel (amendement nÂ°844).

Une telle mesure impacterait quasiment tous les sites Internet, car pratiquement tous offrent

aujourdâ□□hui des possibilitÃ©s dâ□□interaction en vidÃ©o.

Vouloir appliquer une logique de politique audiovisuelle Ã lâ□□Internet tÃ©moigne dâ□□une mÃ©connaissance des rÃ©alitÃ©s de lâ□□Internet et de son potentiel pour lâ□□Ã©conomie franÃ§aise, si tant est quâ□□on ne fasse pas fuir les entrepreneurs de la Toile hors de nos frontiÃ¨res.

Proposition de Renaissance NumÃ©rique :

transposer le plus fidÃ¨lement possible la directive europÃ©enne dont dÃ©coule ce projet de loi

Afin dâ□□Ã©viter toute discrimination nÃ©gative des entreprises franÃ§aises de lâ□□Ã©conomie numÃ©rique, lâ□□Association Renaissance NumÃ©rique appelle Ã une transposition la plus fidÃ¨le possible de la directive europÃ©enne.

A ce titre, Renaissance NumÃ©rique soutient les amendements 515/627 et 516/628 dÃ©posÃ©s par les dÃ©putÃ©s Laure de la RaudiÃ¨re, Alain Suguenot et Michel Lezeau. Ces amendements rÃ©affirment la frontiÃ¨re posÃ©e entre les cadres rÃ©glementaires de lâ□□audiovisuel et de lâ□□Internet (basÃ© sur la loi pour la confiance dans lâ□□Ã©conomie numÃ©rique du 21 juin 2004), en rÃ©conciliant le projet de texte franÃ§ais avec la directive europÃ©enne.

Renaissance NumÃ©rique rappelle lÃ -encore le plan NumÃ©rique 2012 dâ□□Eric Besson qui voit dans le statut de lâ□□hÃ©bergeur et dans le cadre de la LCEN la pierre angulaire du dÃ©veloppement dâ□□Internet en France.

A propos de Renaissance NumÃ©rique :

Le Think Tank, lancÃ© en novembre 2006, regroupe les principaux dirigeants des entreprises du secteur de lâ□□Internet et de nombreux universitaires, spÃ©cialistes des nouvelles technologies.

Sa mission est de REFLECHIR et d'AGIR sur les grandes Ã©volutions de la sociÃ©tÃ© liÃ©s au dÃ©veloppement d'Internet.

Visitez le site dÃ©diÃ©